



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 53 556 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les frais de scolarité universitaires augmentent déjà annuellement depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE 75% de frais supplémentaires par année coûteront des millions aux contribuables, tout en faisant porter aux familles et aux étudiants à venir le poids de la hausse;

CONSIDÉRANT QUE l'endettement étudiant est en croissance et que de plus en plus d'étudiants atteignent le niveau maximal annuel d'endettement prévu par la loi;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'investissement public dans le financement de l'éducation postsecondaire a atteint un minimum historique ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenir du Québec ne s'érige pas sur l'endettement chronique des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE les études universitaires jouent un rôle dans le développement de l'économie et de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres solutions pour assurer le financement des universités;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est signataire du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* qui mentionne que « l'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». De plus, « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité »;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision d'augmenter les frais de scolarité de 1625 \$ entre 2012 et 2017.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Jean-Martin Aussant, Nicolet-Yamaska

23 MAI 2012

Date de signature de l'extrait